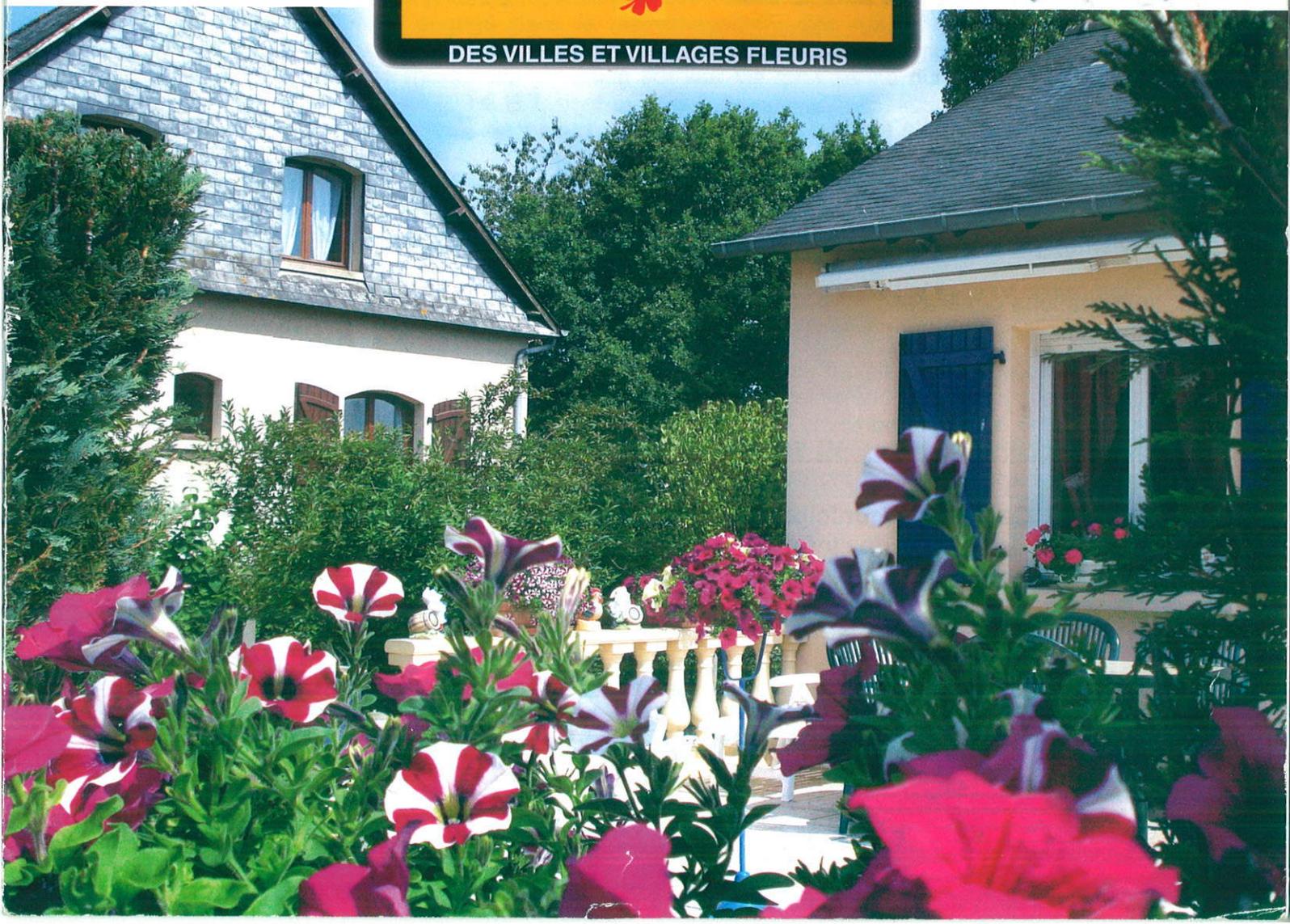


PARIGNÉ SUR BRAYE

CONSEIL NATIONAL  
**Village Fleuri**  
✿  
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

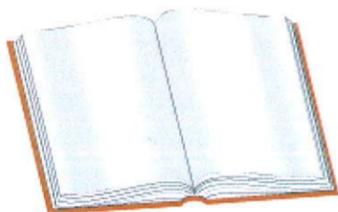
*Le Petit Parignéen n°28  
Janvier 2013*



## BULLETIN MUNICIPAL INFORMATIONS 2012 - SOMMAIRE

Sommaire	2
Lettre du maire	3
Etat-civil et assistantes maternelles	4
Cérémonie des vœux, nouveaux arrivants, Marianne du civisme	5
Budgets et tarifs	6 – 9
P.L.U, éclairage public, accessibilité	10
Code de la rue, liaison douce	11
Centre de loisirs	12
Point lecture	13
Fleurissement	14 – 17
Argent de poche, contrat d'accompagnement dans l'emploi	18
Dés en bulle, sortie patinoire, concours de chiens	19
Redevance incitative	20-21
Associations	22-27
Service incendie, pôle santé	28
Epicerie ambulante, publicités diverses	29
Civisme, gestion des animaux divagants	30
Informations générales	31

Ce bulletin municipal a été réalisé par la commission municipale de l'information et de la communication :



**Jean Frachet, Maire**  
**Danielle Fouillet**  
**Nicole Robbe**  
**Séverine Bourgneuf**  
**Guillaume Sorin**  
**Marie-Claude Chevrinai**  
**Sabrina Guyard**



## LETTRE DU MAIRE

Au seuil de cette nouvelle année avant de vous relater brièvement l'activité communale de 2012 et les projets de 2013, je vous adresse à toutes et à tous au nom de votre conseil municipal nos meilleurs vœux de bonheur, prospérité et santé pour vous et vos proches.



En dépit des vicissitudes et difficultés rencontrées ces derniers mois, malgré des prévisions pessimistes émanant de nos dirigeants politiques, d'économistes et de la presse, je vous souhaite une année plus clémente qu'annoncée.

Notre projet de liaison douce entre Parigné et Mayenne a vu enfin le jour en 2012. Malgré les intempéries, les travaux du chemin pédestre réalisés permettent de relier Mayenne dans des conditions de sécurité optimum. Bien sûr, tout n'est pas terminé à ce jour, il nous reste :

- *La mise en place des passerelles définitives, l'aménagement de la zone humide et l'ensemble des plantations au printemps*
- *L'implantation du mobilier urbain et des jeux à l'été prochain.*

Cette réalisation pilote, à caractère intercommunal, représente une opportunité pour notre commune. Si d'aucuns peuvent penser, à la suite d'un article paru dans un journal local, que les fonds investis dans cette opération pouvaient être mieux utilisés ailleurs ils se trompent !

En effet les importantes subventions 131 716 € obtenues auprès de la Région, de l'Agence de l'eau, du Conseil Général et de l'Europe (CTU, CRBV, Leader) ne peuvent, en aucun cas, être affectées à d'autres projets. La charge résiduelle pour notre commune sera de 59 700 €, somme sur laquelle Mayenne devrait apporter une participation substantielle.

Pour 2013, face à une conjoncture incertaine, à des crédits difficiles à négocier et obtenir, votre conseil s'est résolument engagé dans le réaménagement des rues des Marronniers et des Peupliers. D'ici quelques jours nous recevrons les propriétaires riverains impactés par ces travaux afin de les informer des incidences générées sur leur vie quotidienne durant cette période. Ce projet d'un montant de 343 100 € H.T, dont 59 400 € de subventions, soumis au code de la rue prendra en compte un ensemble de mesures liées à la sécurité routière dans la traversée de notre bourg. Bien sûr, nous aurions pu reporter ces investissements sur les années futures mais l'attrait des prix pratiqués actuellement dans les travaux publics nous a permis d'obtenir des propositions très attractives. Notre décision ne reste pas, non plus, sans répercussion sur l'activité économique, les travaux ayant été adjugés à des entreprises locales.

Autre chantier important engagé : la rénovation de notre réseau d'eaux usées pour un montant de 89 200 € H.T dont 55 800 € de subventions.

Nous avons pu enfin obtenir le label « Village fleuri » grâce au travail de l'équipe municipale du fleurissement, du personnel communal et de toutes celles et ceux qui participent à l'embellissement de notre commune. Il nous a été remis le 16 novembre dernier à Trélazé. Soyez en tous chaleureusement remerciés. Le président du Conseil Général, Jean Arthuis et le vice-président de la Région, Jean-Pierre Le Scornet, nous remettront officiellement ce panneau le samedi 26 janvier prochain à 10h30.

Notre Communauté de Communes vient de terminer son projet de territoire, idée lancée par son président en 2010. Le document remis à chaque conseiller municipal lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre dernier, définit les projets structurants pour notre cadre de vie et les services à la personne à développer ou à mettre en place pour les quinze prochaines années.

Avant de clore mon propos et de vous réitérer mes vœux, je voudrais remercier chaleureusement l'ensemble des membres des associations, les adjoints et les conseillers municipaux pour le temps qu'ils consacrent bénévolement pour animer notre commune au profit de nos habitants.

Jean Frachet

## Naissances

Laurine Changeon	11, rue des Peupliers	01/07/2012
Chloé Grison	8, résidence des Capucines	18/09/2012
Louise Marsollier	18, résidence des Genêts	24/09/2012
Enora Pichereau	28, résidence des Genêts	27/10/2012



## Assistantes maternelles agréées

Mme Châtellier	3, résidence des Bruyères	Tél. : 02 43 00 36 97
Mme Dufour	13, résidence des Genêts	Tél. : 06 07 62 38 46
Mme Foucher	2, bis rue des Peupliers	Tél. : 02 43 04 27 95
Mme Gérard	8, résidence de l'Épinay	Tél. : 02 43 00 89 58
Mme Janvier	6, rue des Artistes	Tél. : 02 43 32 14 92
Mme Lambert	Nezan	Tél. : 02 43 04 46 72
Mme Lebeau	22, résidence de l'Épinay	Tél. : 02 43 00 36 70
Mme Pichereau	28, résidence des Genêts	Tél. : 02 43 04 59 27

## Mariages



Marie-Béatrice Rête	- Joël Vaugeois	23/06/2012
Monique Blot	- Daniel Debert	27/10/2012
Sandra Tchikineff	- Nicolas Naveau	08/12/2012



## Décès

Yvon Saudubray	Nezan	12/08/2012
Michel Férard	26, résidence de l'Épinay	16/09/2012

## Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux arrivants

Vendredi 20 janvier, M. le maire a prononcé ses vœux face à un public d'environ 50 personnes. Il en a aussi profité pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune. Vingt et un foyers se sont créés en 2011.

Toutes les personnes présentes à la cérémonie ont ensuite été invitées à prendre part au verre de l'amitié pour fêter la nouvelle année et faire plus ample connaissance.



## Nouveaux arrivants à Parigné sur Braye en 2012

Simon Ringuet	14, résidence des Capucines
Séverine Maherault et Julien Forveille	19, résidence des Oliviers
Elodie et Damien Morice	13, résidence des Oliviers
Sylvie Lesage	16, résidence des Capucines
Alexandra Bruneau	1, résidence des Genêts
Séverine Troussier et Ludovic Bordeau	1, résidence des Capucines
M. et Mme Fabien Palombit	9, résidence des Oliviers
Sylvie Pinard et Jean-Louis Pécheux	13, rue des Peupliers
Lucienne et Joseph Soutif	9, résidence de la Fontaine
Dominique Uhler	22, résidence des Genêts
Lucile Voisin et Mickaël Gasnier	15, résidence des Capucines
Anne Gélinau	Vent du Nord
Yasmina et Jean-Pierre Pontet	L'Épinière
Ophélie Leroy et Jérémy Martin	3, résidence des Primevères

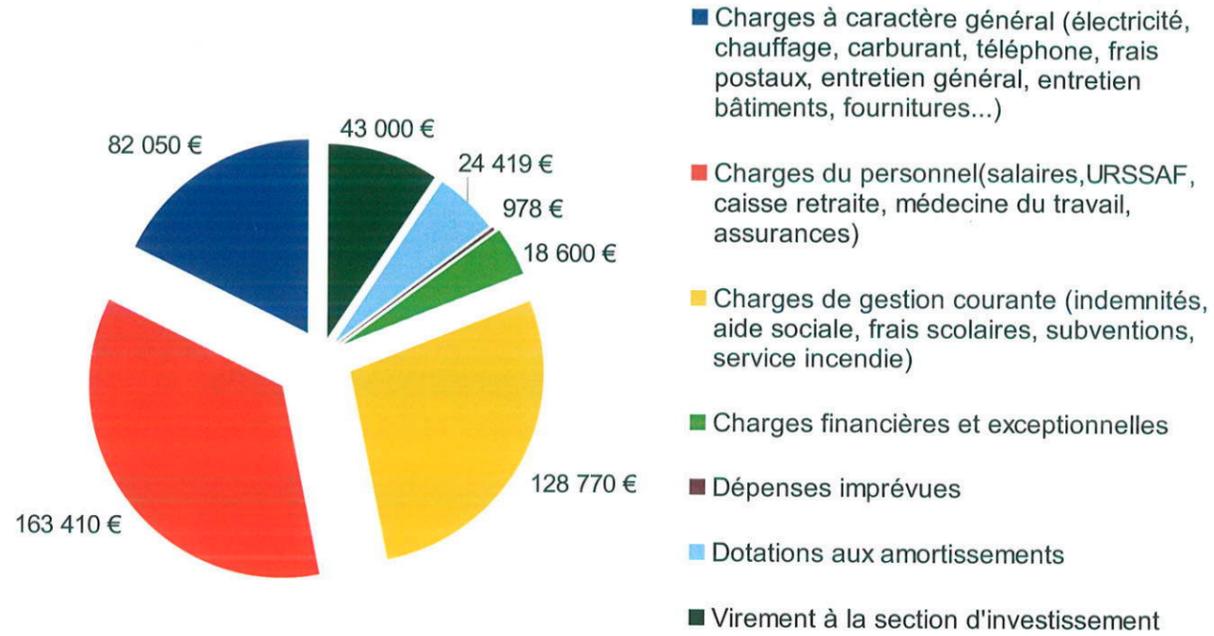
## La Marianne du Civisme



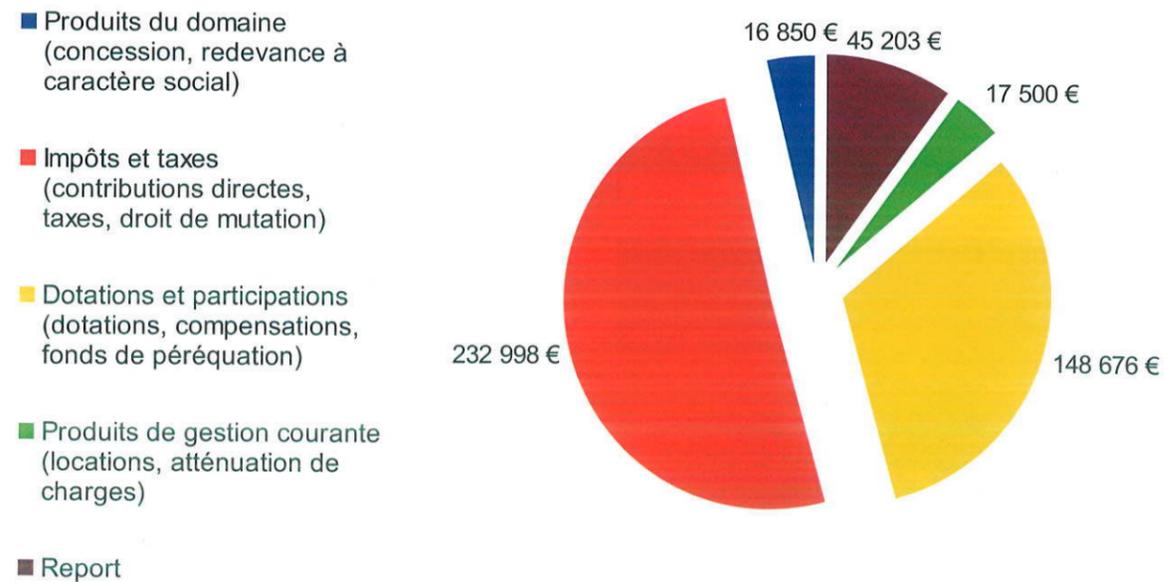
Pour la deuxième fois, la commune s'est vue décerner la Marianne du Civisme. Cette Marianne récompense les communes ayant eu le pourcentage le moins élevé d'abstentions lors des élections de 2012.

Parigné se classe premier dans la catégorie des communes de moins de mille habitants.

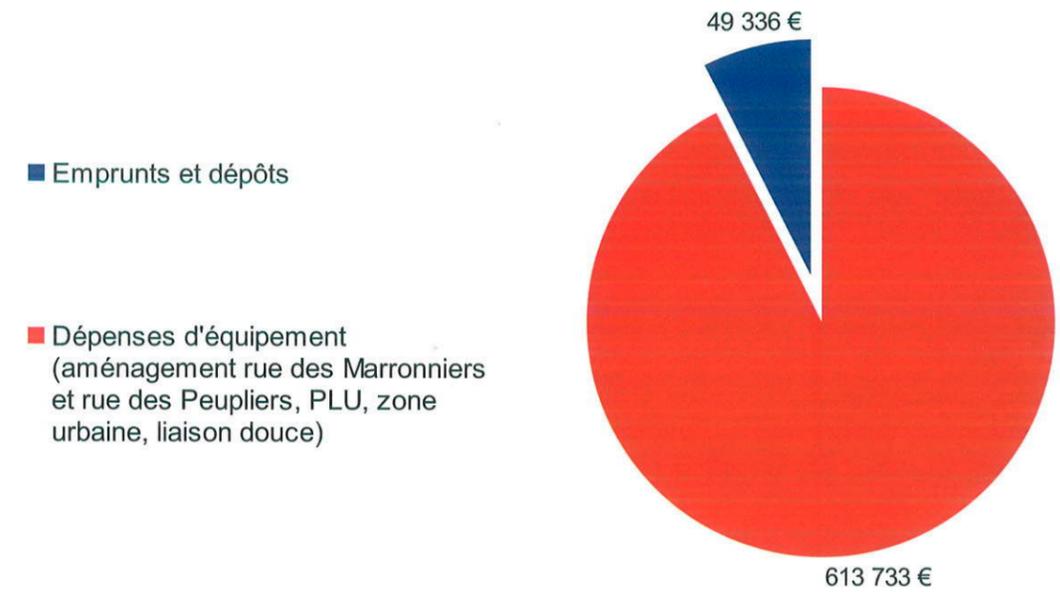
Dépenses



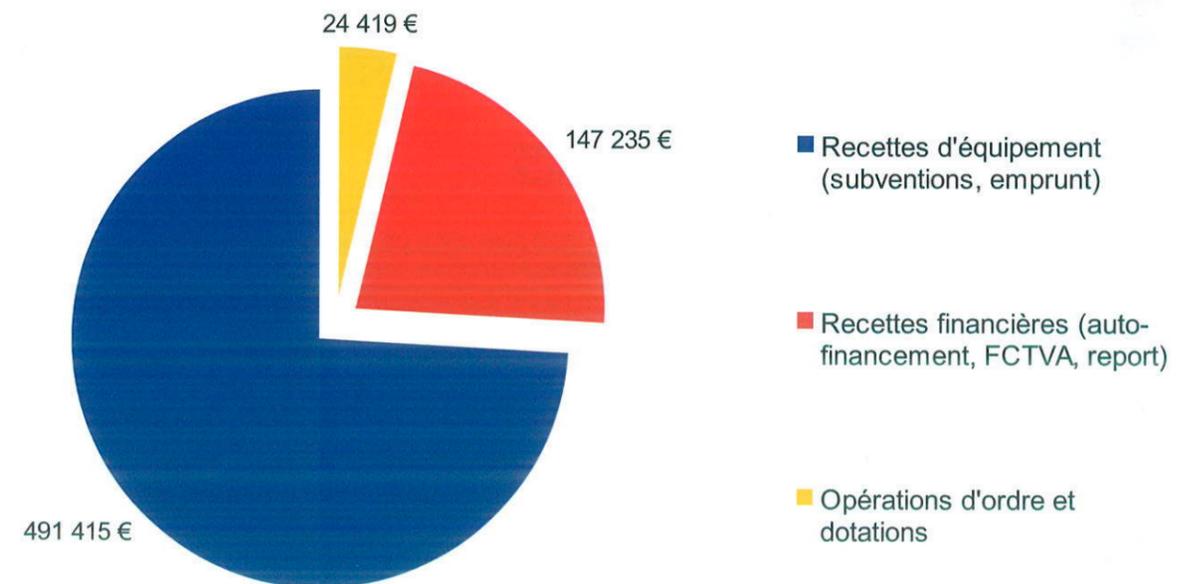
Recettes



Dépenses



Recettes



## Budgets Annexes

### Service eau :

Fonctionnement	Dépenses - Recettes	97 207 €
Investissement	Dépenses - Recettes	169 282 €

### CCAS :

Fonctionnement	Dépenses - Recettes	1 262 €
----------------	---------------------	---------

## Les Taxes

Taxe d'habitation	12,24 %
Taxe foncière sur le bâti	21,20 %
Taxe foncière sur le non bâti	39,07 %

## Subventions

Union Sportive Parigné	2 300 €	Groupement défense cultures	400 €
Parigné Gym	540 €	ADMR	600 €
Parigné Animation	610 €	Resto du Cœur	100 €
Club de la rencontre	1000 €	A.M.I.	220 €
S.P.A.	217 €	Lycée Lavoisier	120 €

## Achats, travaux et financements divers

Voyages scolaires	Suivant quotient familial	358,70 €
Rue des Marronniers	Frais d'étude	1 076,40 €
Remplacement lanternes	Résidence de l'Epinais et de la Braye	4 590,00 €
Liaison douce	Achats terrains, travaux	71 018,68 €
P.L.U	PADD	19 849,65 €
Divers Achats	Tondeuse, tronçonneuse, table	3 006,00 €
Frais scolaires	Pour 107 élèves.	61 353,00 €

## Divers tarifs

### Location salle :

- Journée → 85 €
- 2 jours consécutifs → 125 €
- Vin d'honneur → 55 €

*Du 1er octobre au 30 avril il est facturé 25 € de plus par jour pour le chauffage.*

*Caution de 150 € à la réservation.  
Attestation d'assurance obligatoire.*



### Cimetière :

- Tombeau → 100 €
- Cave-urne → 450 €

*Concession de 30 ans*

### Centre de loisirs à compter du 1er septembre 2012 :

Quotient Familial	1/2 Journée Commune	Journée Commune	1/2 Journée Hors Commune	Journée Hors Commune
Inférieur ou égal à 600 €	3,80 €	5,46 €	4,84 €	7,30 €
De 601 € à 900 €	3,90 €	5,66 €	4,94 €	7,51 €
Supérieur de 901 € et non renseigné	4,00 €	5,86 €	5,04 €	7,72 €



## Plan Local d'Urbanisme

### Depuis le mois d'octobre 2012 :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme est mis à disposition du public pour être consulté en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture. Le document est également consultable par internet sur le site <http://parignesurbraye.fr>.

Un registre de concertation est mis à votre disposition, il est disponible en mairie afin que vous puissiez y consigner vos remarques et suggestions éventuelles sur le projet.

### Dès le début de l'année 2013 :

Elaboration de la traduction graphique et réglementaire des orientations d'aménagement générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

### Printemps 2013 :

Une réunion publique sur la présentation du plan de zonage aura lieu. Les dates vous seront communiquées ultérieurement par voie de presse et par affiche en mairie.

Le projet sera ensuite arrêté et transmis pendant 3 mois pour avis aux personnes publiques associées.

Le PLU passera ensuite en enquête publique et sera approuvé dans le courant de l'automne 2013.



### S.D.E.G.M. : Eclairage Public

Une délibération a été prise lors de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2012 afin de réduire le coût de l'éclairage public et de se mettre en conformité sur les horaires :  
Du 1er octobre au 30 avril les lampadaires seront allumés de 6h30 à 8 heures ainsi que de 18 heures à 22h30.

Il n'y aura pas d'éclairage pendant la période du 1er mai au 30 septembre.

### Accessibilité : Pave

Mme Rogeon qui avait en charge de réaliser le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) a quitté le cabinet TECAM pour raisons professionnelles, ce qui a entraîné un retard important.

M. Despas de ce même cabinet reprend le travail en cours et finalise ce plan. Un diagnostic et une estimation chiffrée seront faits début 2013.



## Code de la rue

Le jeudi 9 février 2012 à 20h30 a eu lieu la réunion publique pour présenter le schéma directeur de la circulation apaisée du bourg.

Celle-ci était animée par M. Moriceau, responsable des services de la DDT, et des membres de la dite commission.

Ci-joint un plan des propositions de cette commission qui a été validé par le conseil municipal.

Un arrêté du Maire a finalisé ce projet.

Ce plan servira pour les travaux de réaménagement prévus en 2013.

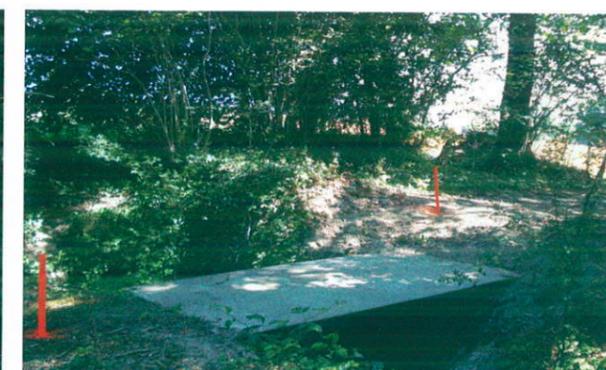
## Liaison douce

### Parigné sur Braye / Mayenne



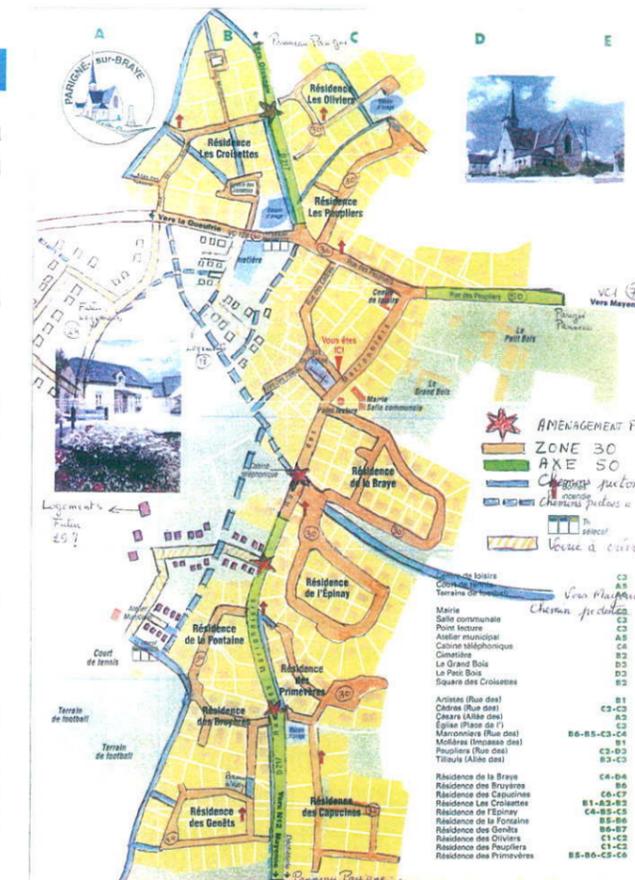
Début de l'année 2013, la pose de deux passerelles sur le ruisseau de la Braye et la réalisation du platelage permettront à tous d'emprunter cette liaison en toute sécurité.

Les plantations, l'aménagement des zones humides et zones de loisirs suivront et se feront en fonction des saisons.



Des épisodes pluvieux importants ont perturbé l'avancement général des travaux de la liaison douce Parigné / Mayenne.

Copainville est intervenu en juin et juillet pour la préparation du site (débroussaillage élagage), ce qui a permis à l'entreprise STPO de commencer fin juillet les travaux de terrassement, d'empierrement et de sablage de la voie piétonne.



## Centre de Loisirs

Le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les mercredis et pendant les vacances scolaires sauf trois semaines en août et entre Noël et le premier Janvier.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 43 00 39 31 ou au 02 43 00 36 47 ainsi que par mail : [alsh.parigne@orange.fr](mailto:alsh.parigne@orange.fr).

Un programme vous est distribué pour chaque période de vacances. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire les mercredis.

111 enfants ont fréquenté le centre de loisirs en 2012. Cela représente 73 familles différentes.

Pour l'année 2012, nous avons comptabilisé 1587 journées enfants.

Quelques exemples de sorties et activités faites en 2012 :

Comme tous les ans aux vacances de février, nous avons partagé un après-midi jeux avec le club des aînés. Ils nous avaient fait des crêpes. Au mois d'août, nous avons joué à la pétanque avec eux et leur avons préparé des gâteaux.



Le centre de loisirs de Saint Baudelle nous a rendu visite. Des activités cirque étaient au rendez-vous. Les pyramides humaines ont connu un grand succès.

A notre tour, nous sommes allés une journée chez eux pour jouer au casino.



Dans le cadre du salon du livre « Croque les mots, Marmot », nous avons réalisé un film d'animation avec Isabelle et David du Cybercentre. Le film est disponible sur Dailymotion. Nous avons fait les décors d'après le livre « J'y vais » de Mathieu Maudet.

Nous avons, comme depuis quelques années, participé au festival Lézard Nomade, le thème était les îles. Nous nous sommes rendus à Martigné pour jouer aux jeux comme là-bas. Seule la météo nous a rappelé que nous étions en Mayenne.



Cet été, nous sommes allés à Papéa au Mans, 46 enfants ont trouvé la journée trop courte.



30 enfants ont participé pendant trois jours au stage poney au Horps. Devant l'enthousiasme et la demande des enfants nous pensons le refaire en 2013.



Nous avons fait 4 séances d'athlétisme avec Mme BAR de l'association CA Mayennais. Comme le stage poney, le sport est une activité qui plaît beaucoup et qui devrait être au programme l'été prochain.

## Point Lecture

Eh oui, déjà 3 ans, qu'une équipe de bénévoles dynamiques et aujourd'hui 100 % féminine fait vivre tous les samedis matins cette bibliothèque de proximité.

Au programme :

- L'inscription et le prêt sont entièrement gratuits.
- Choix de livres en tout genre renouvelé 3 fois dans l'année
  - Des livres adultes : des romans, policiers, Science fiction, biographies, documentaires, livres en gros caractères, bandes dessinées adultes ...
  - Des livres enfants : des albums, contes, bandes dessinées, romans, documentaires...
- Parfois il y a même des animations : lectures à haute voix, séances de jeu, spectacles...

**Prochain rendez-vous sur les Chemins de Croq'les Mots, Marmot : Mercredi 26 juin à 17 heures, salle communale de Parigné. Spectacle petite enfance « Toc Toc Toc » avec la Cie Ecoutez-voir. Pour toute la famille à partir de 18 mois. Gratuit, réservation obligatoire au 02.43.11.19.81**

La bibliothèque de Parigné fait partie prenante du réseau lecture du Pays du Mayenne avec les 12 autres lieux de lecture qui gravitent autour de la médiathèque de Mayenne. Toutes ces bibliothèques sont complémentaires, grâce en partie à l'informatisation du réseau. Les livres de toutes les bibliothèques sont accessibles pour tous les inscrits, quelque soit le lieu d'habitation. Un lecteur de Parigné peut demander une nouveauté de la Médiathèque de Mayenne ou du point-lecture de Sacé ».

Une navette intercommunale circule chaque semaine sur le territoire pour répondre à ce type de demande. Autre avantage du réseau, les lecteurs peuvent ramener un livre dans la bibliothèque de leur choix, quel que soit le lieu d'emprunt.

**Pensez à faire vos réservations, c'est gratuit !**



## Concours villes et villages fleuris



Cette année, Parigné sur Braye est proposé au jury régional pour le label « village fleuri, une fleur ».

### Ce jury composé de :

- Mme Annelies Dijkema, agence régionale Pays de la Loire.
- M. Michel Perrier, conseiller régional Europe écologie les verts.
- M. Marcel Delhommeau, horticulteur.
- M. Christian Piat, consultant tourisme.

accompagné de Nicole Marchand, adjointe et de Jean-Paul Guihery, technicien des espaces verts a visité notre commune le mercredi 11 juillet.

Il s'est particulièrement intéressé à la liaison douce Parigné/Mayenne en traversant la clairière et en cheminant sur le broyat de végétaux puis à l'environnement du cimetière et au bassin d'orage de la résidence des Croisettes. Ces lieux étant considérés comme les points forts de la commune.

De retour à la mairie, une discussion s'est engagée sur les projets à venir : aménagement de la rue des Marronniers et de la rue des Peupliers, finition des travaux de la liaison etc. Ce jury a délibéré courant septembre et le résultat était connu le vendredi 16 novembre à Trélazé.

Les quatorze communes promues en 2012 au label une fleur sont mises à l'honneur : les maires et responsables espaces verts sont appelés sur scène pour recevoir le diplôme et le panneau « ville ou village fleuri ». Ce fut un temps délicat pour l'équipe de Parigné car nous avons été nommé à la 12<sup>e</sup> place.

Nous étions très heureux de recevoir ce label « village fleuri » .

## Les commentaires du jury régional :

### Points positifs :

- La réalisation de la liaison douce jusqu'à Mayenne.
- L'intégration des lotissements en milieu rural, ouverts sur la campagne.
- Le choix des plantes vivaces et arbustives dans les différents massifs.
- L'entretien et les tailles des hortensias devant le cimetière.
- Le traitement du bassin d'orage en faveur de la biodiversité.
- L'appropriation du fleurissement par les habitants (le concours communal).

### Points négatifs :

- Une présence trop visible des conteneurs de tri sélectifs (un autre emplacement ? les masquer par du végétal ?).
- Une certaine discontinuité dans les parterres fleuris.

### Conseils :

- Intégrer des emplacements de plantations en pleine terre dans les projets de réaménagement de voies de circulation.
- Poursuivre la communication avec les habitants pour faire comprendre la stratégie d'intervention de la commune (réduction de consommation des produits phytosanitaires, stimuler la biodiversité ...).
- Accompagner par du fleurissement les panneaux « villes et villages fleuris » des entrées de bourg.
- Développer des fleurissements en pied de murs où cela est possible.

Prochainement, nous allons poser ce panneau avec M. Arthuis président du Conseil Général, M. Le Scornet vice-président de la Région, les élus locaux, les lauréats des maisons fleuries et les concitoyens de Parigné.



## Concours des maisons fleuries

Courant juillet, un jury communal est passé dans la commune pour désigner les lauréats. (page centrale)

**1<sup>ère</sup> catégorie  
maison avec jardin  
très visible de la rue**



1<sup>er</sup> M. et Mme PARIS



2<sup>e</sup> M. et Mme RONCIN



3<sup>e</sup> M. et Mme BAHIER



14<sup>e</sup> M. et Mme MANCEAU



15<sup>e</sup> M. et Mme LEMEUNIER



16<sup>e</sup> M. et Mme COQUIN



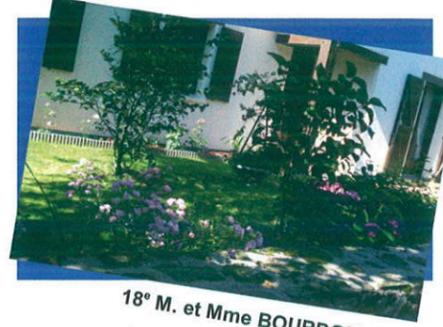
5<sup>e</sup> M. et Mme MOUSSAY



6<sup>e</sup> M. et Mme ROBBE



17<sup>e</sup> M. et Mme DENIS



18<sup>e</sup> M. et Mme BOURDON



4<sup>e</sup> M. et Mme GAISON



8<sup>e</sup> Mme METAIRIE



9<sup>e</sup> M. et Mme HENRY



1<sup>er</sup> M. et Mme GESLIN



2<sup>e</sup> M. et Mme DELAUNAY



3<sup>e</sup> M. et Mme THUAULT



7<sup>e</sup> M. et Mme CARRE



10<sup>e</sup> M. CERISIER



13<sup>e</sup> M. et Mme AUFFRAY



4<sup>e</sup> M. et Mme BRAULT



5<sup>e</sup> M. et Mme MESANGE



6<sup>e</sup> M. et Mme GUIHERY



11<sup>e</sup> M. et Mme CORBEAU



12<sup>e</sup> M. et Mme RADOU



7<sup>e</sup> M. et Mme HEULOT



**Prix d'encouragement**



M. et Mme DUFOUR

## Chantier Argent de poche

« Pendant trois jours mi-juillet, accompagnée de Léa, j'étais au Centre de Loisirs avec Martine, Sabrina et Baptiste. Les enfants et accompagnateurs ont tous très bien apprécié ces trois jours au centre équestre dans la joie et la bonne humeur ! »

Camille



« Les chantiers argent de poche resteront pour moi une bonne expérience professionnelle, ils nous permettent de découvrir les différents travaux qu'il y a dans une commune. C'est un bon apprentissage de la vie. »

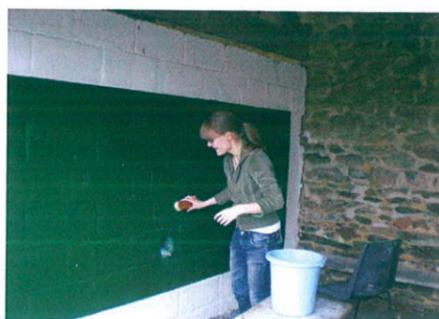
Lucie

« J'ai participé au projet « chantier argent de poche » en effectuant le nettoyage de l'église de Parigné. Ceci m'a beaucoup plu, malgré le fait de travailler tous les jours sur la même chose et qu'on travaillait peu d'heures. Etant « nouvelle » à Parigné, ce projet m'a permis de rencontrer de nouvelles personnes et de voir ce qu'est le travail quotidien. »

Océane

« Participer au chantier argent de poche de la commune était une très bonne expérience, très intéressante et enrichissante ! Très bonne semaine, super entente avec les animateurs de l'ALSH. J'aimerais bien renouveler cette expérience l'année prochaine si cela est possible. »

Améline.



« Durant mon chantier argent de poche, j'ai aidé Martine au centre de loisirs pour la semaine des activités sportives. Cela a été pour moi une bonne expérience. »

Agnès



## Renouvellement Contrat Sabrina GUYARD

Le contrat de Sabrina a été renouvelé pour une année. Au mois de juin, elle a effectué le stage de base du Brevet d'Aptitude au Fonction de Directeur pour pouvoir devenir directrice d'un centre de loisirs. En 2013, elle passera la partie approfondissement.



## Dés en bulle



Les 14 janvier, 18 février et 10 mars 2012 nous avons accueilli à la salle communale de Parigné la ludothèque itinérante du Pays de Mayenne. Plusieurs familles sont venues découvrir cette nouvelle formule d'épanouissement pour petits et grands.

Il est également possible d'emprunter des jeux sur les lieux d'animation.

Pour connaître les lieux et dates de 2013 : rendez-vous sur le blog : <http://desenbulles.over-blog.com> Cela permet en prenant une carte d'adhésion annuelle pour toute la famille d'emprunter un jeu par enfant et un jeu pour les adultes.

Pour les assistantes maternelles, elle permet d'emprunter un jeu pour les moins de 3 ans et un pour les péri-scolaires.



## Sortie patinoire

La sortie patinoire au Blizz à Rennes s'est déroulée le samedi 3 mars 2012. Le rendez-vous était donné à 19h30 à Parigné pour un retour vers 1h du matin.

Nous étions 48 à prendre le car dont 46 patineurs et 2 accompagnatrices (Béatrice et Yolande). Tout le monde a passé une très agréable soirée.

Pari tenu, nous étions de retour sur Parigné à l'heure prévue.

Sur les 46 patineurs, 22 étaient de Parigné et 24 hors commune.

Inévitablement, nous souhaitons renouveler l'opération qui plaît bien aux Parignéens. La prochaine sortie est prévue le 23 mars 2013.



## Concours de chiens de race beauceron.



Samedi 8 juin 2012, c'est une première ! Un concours de « beauté » pour chiens de race beauceron a rassemblé plus d'une cinquantaine de chiens venus de nombreux départements. Lors du concours, chaque chien est jugé en fonction de sa morphologie et de son caractère. Il est noté par deux juges. Les notes vont d'excellent à insuffisant. Des coupes récompensent les meilleurs.

Patrick Chapiteau, retraité, est un passionné de la race beauceron. Il est délégué de la région Sarthe, Mayenne et Orne pour le club des amis du beauceron et fait partie du club national. « *Tout jeune, mon oncle avait un chien beauceron pour rentrer son troupeau de moutons, explique-t-il. J'aimais ce chien et en grandissant j'ai appris à mieux connaître cette race. Actuellement, j'ai deux mâles et une femelle qui donne une portée par an. Je donne priorité à la qualité plutôt qu'à la quantité et nous essayons toujours d'améliorer la race.* »



**Collecte des déchets : le passage en redevance incitative se fera en 2014**

La mise en place de la redevance incitative se poursuit, mais des soucis techniques retardent le projet. 2013 sera donc une année de test. Un répit qui permet à la Communauté de Communes d'implanter les colonnes, de prendre le temps d'expliquer la redevance incitative aux habitants et de tester la grille tarifaire.

**Quand la redevance sera-t-elle effective ?**

En 2014 seulement. Recensement de chaque foyer, fourniture des badges et des puces, mise en place de nouvelles colonnes collectives pour les déchets, mise en place d'une grille tarifaire, la logistique qui accompagne la redevance incitative mérite une véritable expérimentation en 2013.

La Communauté de Communes va aussi utiliser cette année de transition pour organiser des réunions dans les communes, au second trimestre 2013, pour expliquer le nouveau fonctionnement.

**Quelle facturation en 2013 ?**

Pas de changement par rapport aux années précédentes. La facturation du service de collecte se fera par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), payée en même temps que la taxe foncière. Pas de grands changements à attendre non plus au niveau du montant puisque la TEOM est basée sur la taille de votre logement.

Pour que le test, qui sera effectué en 2013, soit valable tout le monde doit commencer dès maintenant les efforts de tri.

**Quelle facturation en 2014 ?**

La redevance incitative va remplacer la TEOM en 2014. Elle sera fonction de l'utilisation que chaque foyer fait du service de collecte des ordures ménagères. Son but est d'inciter les habitants à réduire leurs déchets et à mieux les trier.

La redevance comprend une part fixe qui est fonction du nombre de personnes qui composent le foyer et d'une part variable qui est fonction du nombre de dépôts pour les foyers utilisant une colonne collective ou du nombre de levées pour les foyers disposant d'une poubelle individuelle.

**Quand aura-t-on connaissance de la grille tarifaire ?**

La grille tarifaire sera prête en début d'année 2013 et présentée au moment des réunions publiques. Elle pourrait légèrement évoluer après la période de test qui sera réalisée dans le courant de l'année 2013. D'où l'importance de bien faire le tri de ses déchets dès maintenant.



**Que ce passe-t-il en cas de déménagement ou de changement dans le foyer ?**

A partir de janvier 2013 il faudra signaler tout emménagement, déménagement ou changement dans la composition du foyer. Soit à votre mairie, soit directement à la Communauté de Communes.

**Poubelle individuelle, colonne collective, quelle différence pour les usagers ?**

Pour les foyers disposant d'une poubelle individuelle, une puce est apposée sur votre poubelle. Les ordures sont collectées une fois par semaine. Il est toutefois recommandé de ne sortir sa poubelle que lorsqu'elle est pleine pour optimiser le nombre de levées dans l'année.

Pour les foyers qui emmènent leurs déchets dans une colonne collective, un badge personnel est remis à chaque foyer. Il permet l'ouverture du tambour de la colonne collective. Les ordures ménagères sont à déposer dans le tambour, d'une contenance d'environ 60 litres. Déposez vos déchets uniquement lorsque vous pouvez remplir le tambour.

Les efforts réalisés par chaque foyer auront une conséquence sur la facturation dès 2014. Le guide du tri donne toutes les astuces pour réduire les quantités de déchets qui partent à la poubelle. Il est disponible dans les mairies ou sur le site internet du Pays de Mayenne.

**En attendant 2014, que ce passe-t-il pour les usagers qui conservent leur poubelle individuelle ?**

Pas de bouleversement pour les usagers qui conservent leur poubelle individuelle. Des agents sont passés pour coller une puce sur chaque poubelle ou éventuellement programmer un changement de poubelle quand cela était nécessaire, c'est à dire, quand la taille de la poubelle n'est pas adaptée à la taille du foyer.

**Qu'en est-il des usagers qui passent en colonne collective ?**

Même si la redevance incitative est repoussée d'une année, les colonnes collectives vont être installées au premier trimestre 2013. Pour les usagers concernés par ce changement, les poubelles individuelles vont être enlevées dès que les colonnes seront installées. Les badges sont en cours de distribution.

Les colonnes seront automatisées au fur et à mesure et accessibles grâce aux badges.



**Comment sont choisis les lieux d'implantation des colonnes collectives ?**

Les emplacements ont été choisis pour trois raisons principales : soit le lieu est difficile d'accès pour un camion benne, c'est l'exemple des centre-ville et centre-bourg, soit il s'agit de logements collectifs, soit de logements en campagne. Les nouveaux lotissements sont équipés de colonnes collectives de façon systématique.

Quelque soit le lieu d'implantation, la colonne collective doit rester accessible au camion de vidage.

## Soirée des associations pour lutter contre la mucoviscidose.



Samedi 15 septembre, environ 80 personnes se sont réunies à la salle communale pour partager un repas convivial et champêtre. Cette soirée grillades-saucisses organisée par les associations de Parigné (Familles Rurales, Parigné Animation, les Aînés Ruraux, Parigné Gym, US Parigné) ainsi que la commission animation a permis de récolter 1 098,59 € qui ont été remis quelques jours plus tard à M. Quinio, représentant des Virades de l'Espoir.

## Les Aînés Ruraux



Parigné sur Bray

### Qu'est-ce qu'un bénévole ?

Le bénévole d'une association qui œuvre au profit de ses adhérents s'engage, donne de son temps, apporte ses connaissances et partage ses compétences. Cette activité lui permet de découvrir un nouveau mode de vie.

L'engagement du bénévole est un engagement citoyen. Le bénévole s'engage à remplir sa mission au regard de ses membres. Il s'engage à participer à la bonne gestion de son association, à dialoguer avec les autres membres, à respecter ses partenaires, à satisfaire les souhaits et les besoins de ses adhérents, à être à l'écoute de la population. Il établit une relation humaine avec tous les acteurs de son environnement.

Pour cela le bénévole consacre de son temps, au détriment d'autres activités, de ses loisirs, parfois de sa famille. Il travaille au profit de la collectivité, sans contrepartie financière et ne demande pour prix de son salaire qu'un peu de considération.



### Le conseil d'administration

Le bénévole apporte des conseils, des compétences, des idées neuves aux membres du conseil d'administration. Il s'enrichit de leurs expériences. Il coopère et échange avec les salariés de la fédération. Il crée également des liens avec les responsables institutionnels. A l'instar d'autres associations, le club des Aînés ruraux peine à renouveler ses bénévoles. Ceci amène à s'interroger sur son avenir. Répond-il toujours aux attentes ? Est-il toujours utile ?

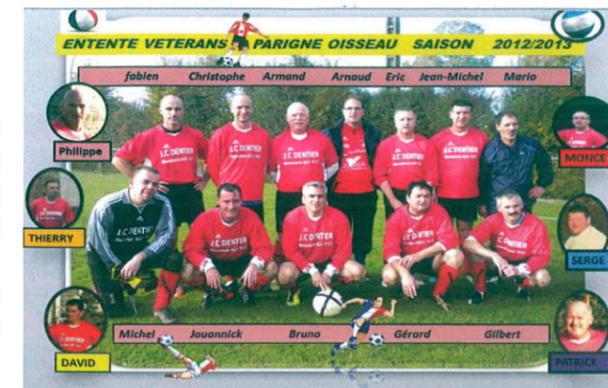
*Georges Dufeu*

## Association U.S Parigné

Nouvelle année, nouveau souffle à L'Union Sportive de Parigné Football !!!

La saison 2011/2012 s'est terminée par une 9<sup>ème</sup> place pour l'équipe fanion, alors que les Vétérans ont, tout au long de l'année, tout donné pour terminer avec les honneurs dus à leur rang... et tout cela en gardant le sourire.

La saison 2012/2013 a été lancée le dimanche 23 septembre 2012 avec la réception de Fougerolles du Plessis à Parigné sur Bray.



L'équipe première a inauguré ses nouvelles tenues avec un nouveau logo, toujours dans ses couleurs historiques (rouge et noir) ; de nouveaux sponsors, de nouveaux joueurs et un nouvel entraîneur, Arnaud Moncé, font leur apparition. Arnaud vient de Mayenne et insufflé à l'U.S. Parigné un nouvel esprit sportif, il réalise un gros travail de fond et sa passion correspond aux valeurs du club qui le soutient.



Nous tenons à remercier les nouveaux sponsors qui s'associent à notre projet sportif et humain : Le Ray Vaugan, Lesieur S.A, la discothèque la Butte, E.B.S, Maine Automobiles, Scorp Informatique et le Pub Jagger's à Ernée.

Une nouvelle page de l'U.S. Parigné sur Bray a débuté par une très belle victoire sur nos terres par un score de 6 à 3.

Toutes les conditions sont réunies pour vivre une très belle aventure que vous pourrez suivre à Parigné, sur facebook et dans les pages sport de votre journal. L'U.S Parigné titille aujourd'hui le haut du classement de 3<sup>ème</sup> Division, n'hésitez pas à venir nombreux découvrir ou redécouvrir le football au terrain municipal.

Les membres du Bureau.

## Association Parigné-Gym

Pour cette nouvelle saison 2012/2013, nous accueillons comme professeur Eline Allain en remplacement de Franck Bouétard qui, pour des raisons personnelles, ne pouvait plus assurer les cours.

Nous vous proposons les exercices suivants:

- Renforcement musculaire (abdos- fessier-haut du corps...)
- Coordination
- Posture
- Step
- Stretching
- Equilibre mémoire

Les cours ont lieu tous les lundis (hors vacances scolaires) à la salle communale et les horaires sont :

- 1<sup>er</sup> groupe de 19h30 à 20h30
- 2<sup>e</sup> groupe de 20h30 à 21h30



La cotisation annuelle est de 59 €, les bons CAF – CE – ANCV et autres sont acceptés. Toute l'association Parigné-Gym vous adresse à vous et vos proches leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013.

La présidente, Danielle Fouillet

## Association Parigné Animation

L'association « PARIGNE ANIMATION » a été créée en mars 2012.

Cette association a pour but de permettre aux habitants de Parigné sur Braye et des environs de se rencontrer au travers de différentes manifestations : culturelles, sportives ou de loisirs.

Actuellement, le bureau est composé de 5 personnes :

- Nicole Marchand : présidente
- Emilie Pierre : trésorière
- Valérie Guilmeau : trésorière adjointe
- Brigitte Guesdon : secrétaire
- Nathalie Chatellier : secrétaire adjointe



Nous souhaitons voir de nouveaux membres venir nous rejoindre...

Depuis septembre, différentes activités sont proposées :

- **Atelier peinture** tous les mercredis, un groupe de 7 personnes échange leurs idées et leur savoir.
- **Activité country** tous les mardis, 26 personnes apprennent les différentes chorégraphies.
- **Activité marche nordique** tous les 1er vendredi du mois, 35 personnes s'adonnent à la marche nordique.
- **Activité zumba** tous les vendredis soirs, cette danse combine fitness et rythme, 70 participants (es) se retrouvent répartis en deux groupes.

Nous remercions les 15 personnes qui nous ont aidées à organiser **la bourse aux jouets** le 10 novembre, 850 jouets ont été apportés par 40 déposants, environ 30% ont été vendus. La prochaine est prévue le 13 avril 2013.

Nous avons le projet d'organiser une journée conviviale le 16 juin 2013 pour inaugurer la voie verte qui relie Parigné à Mayenne.

Nous vous invitons à l'assemblée générale le 11 avril à 20h30, elle se tiendra à la salle communale de Parigné. Nous comptons sur vous pour nous apporter des idées sur le contenu de la journée du 16 juin et sur les différentes activités que vous souhaiteriez voir se mettre en place à Parigné.

Les membres du bureau.

## Association Familles Rurales

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2012, il a été décidé de mettre l'association en sommeil.

Il a été fait divers dons :

- 200 € pour la Mucoviscidose,
- 200 € à Parigné Animation (nouvelle association),
- 200 € à Parigné Gym (somme qui sera redistribuée au centre de loisirs).

Le solde des comptes (environ 100 €) retourne à la Fédération Départementale, comme prévu dans les statuts. Si une nouvelle équipe veut reprendre le « flambeau » cette somme reviendra à l'association de Parigné.

L'association avait été créée en novembre 1997.



Nos activités se sont terminées fin juin :

- Atelier de peinture, le mercredi à 20h15.
- Danse Country le mardi à 20h30, avec Simone Meslay.
- Soirée cuisine avec Roger Tourneux, le 11 avril, ce dernier cours a été très festif pour finir ces soirées très appréciées de tous.
- Art floral le 31 mai, bouquet « fête des mères », animé par Paulette Geslin.
- Randonnée pédestre le 3 juin, autour de Mayenne. Le soir, le buffet campagnard était offert aux adhérents pour les remercier de nous avoir été fidèles tout au long de ces années.
- Fabrication de statuettes africaines le 14 juin, soirée animée par Claudine Radou.
- Le « clou » de cet année fut la journée du 28 janvier avec la visite de l'Assemblée Nationale avec repas sur place, dans un très beau cadre. L'après-midi, nous avons visité les coulisses de l'Opéra Garnier, comme il y avait des répétitions, nous n'avons pas pu entrer dans la salle de spectacle. Cette journée a été très appréciée par tous les participants.



Je tiens à remercier tous les adhérents et les bénévoles qui nous ont aidés à mener à bien toutes nos activités.

Je remercie également les membres du bureau et le conseil d'administration, sans lesquelles l'association n'aurait pas pu fonctionner. Un grand merci à toutes et tous. Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2013.

Arlette Pélérino

## Groupement de défense contre les ennemis des cultures de Parigné sur Braye

### Quelques informations sur l'activité du groupement.

Les captures totales réalisées pour cette année 2012 sont de **402** : on constate une diminution de ragondins, une augmentation sensible de renards ; les corbeaux sont en régression, ce qui ne veut pas dire qu'il y en a moins dans la commune malheureusement.

### Rappel de nos différentes activités sur la commune de Parigné/Braye :

- Lutter contre les dégâts occasionnés par les nuisibles (rats, ragondins, renards, corbeaux, etc...).
- Nous pouvons également recenser les lieux où se trouvent les différentes chenilles considérées comme nuisibles ainsi que différentes plantes envahissantes.
- Des actions particulières peuvent être menées suite à des plaintes concernant les corbeaux et pigeons qui occasionnent de gros dégâts lors des différents semis et qui envahissent de plus en plus les stabulations des fermes.



Nous incitons les habitants de la commune à formuler des plaintes lorsque des dégâts sont constatés, nous pouvons vous aider (documents en notre possession) et par la suite nous pourrions intervenir.

Un point particulier sur les frelons asiatiques, en effet, cette espèce remonte du sud et commence à coloniser notre département, d'ailleurs un nid a été détruit dans la Mayenne début décembre, donc il faut être vigilant.

Les personnes du bureau à contacter sont :  
 Marcel Gahéry (02 43 32 08 64)  
 Albert Simon (02 43 00 36 39)  
 Guy Pivette (02 43 32 09 16)

Restant à votre écoute  
 Le président  
 Marcel Gahéry

## Le CLIC May'âge

Le CLIC May'âge, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un guichet unique destiné aux personnes de plus de 60 ans, à leur entourage et aux professionnels.

Il informe sur les services existants et les possibilités de prise en charge financière. Il apporte une écoute et recherche avec vous, une solution adaptée à votre situation. Il coordonne également, les intervenants des secteurs de la santé et du social.

Le CLIC propose aussi :

**Des ateliers équilibre :** ces ateliers conviviaux vous permettent de faire de la gymnastique adaptée à vos capacités, de prévenir les chutes à domicile ou les troubles de l'équilibre. Les séances ont lieu le mardi à 14 heures ou le jeudi à 9 heures au centre social Agitato, place Gambetta à Mayenne. Inscription auprès du CLIC.

**Des groupes d'échanges et de discussion** autour du journal Vite Lu. Ce groupe se réunit tous les 15 jours dans les locaux du CLIC May'âge. Ce temps convivial est ouvert à tous et gratuit.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le CLIC May'âge au 02 43 08 09 16



S'unir pour une meilleure efficacité



Suite à un audit réalisé en 2011, en vue du renouvellement de l'agrément qualité, le conseil d'administration de l'association de Contest a pris la décision de se rapprocher d'une autre association. Les charges administratives et de gestion, un local dispersé sont les raisons de cette décision.

Les contacts pris avec une association voisine se sont révélés productifs. A l'unanimité le conseil d'administration a voté la fusion avec l'association de Moulay. Celle-ci prendra le nom d'**ADMR du Pays de Mayenne**. Elle sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013.



Cette nouvelle organisation permettra d'assurer une permanence téléphonique et physique plus large et par conséquent de répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires du service.

L'ADMR, qui s'inscrit pleinement dans la politique de développement des services à la personne, agit dans la proximité et la solidarité, pour répondre aux besoins de tous les publics et par la création d'emplois qualifiés et pérennes.

### Elle propose notamment :

- Le ménage, le repassage,
- Les courses, la préparation des repas,
- L'aide à la personne (aide au lever, aide à la toilette ...)
- La garde d'enfants, l'accompagnement aux activités,
- L'aide aux devoirs,
- La garde de jour et de nuit des personnes âgées et handicapées,
- La téléassistance Filien,
- Le portage de repas,
- Les petits travaux de bricolage et de jardinage ...



### N'hésitez pas à nous contacter

Association ADMR du Pays de Mayenne

269 Bd. des Ormeaux

53100 MOULAY

Tél. : 02 43 08 07 24

Courriel : admr-commer-moulay@wanadoo.fr

Responsable Commune de Parigné sur Braye : **Georges Dufeu** au 02 43 00 36 35

Georges Dufeu

Présence verte

Le lien permanent avec vos proches et le service d'urgence

**OUVRE DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 50 %**

Une assistance de tous les instants  
7 jours sur 7 / 24 heures sur 24

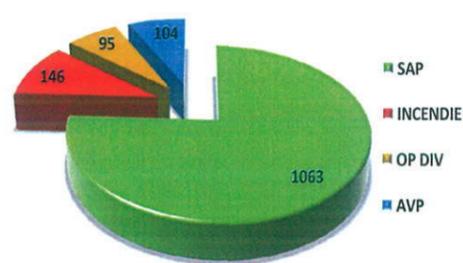
Pour une vie en sécurité !

Votre conseiller Présence verte Mayenne-Orne-Sarthe  
Tél : 02 43 39 43 16

\* Téléassistance reconnue service à la personne, ouvrant droit à réduction d'impôts de 50 % des dépenses engagées selon les dispositions fiscales en vigueur

## CSP MAYENNE – STATISTIQUES 2012

Les sapeurs pompiers suivants habitent notre commune :



SAP
✓ Intoxications
✓ Accidents du travail
✓ Malaises, blessés voie publique et domicile

AVP
✓ Routière
✓ Aérienne
✓ Ferroviaire
✓ Fluviale

INC
✓ Locaux d'habitation, bureaux
✓ Locaux industriels
✓ Bâtiments agricoles
✓ Véhicules - Engins agricoles
✓ Espaces naturels
✓ Feux de cheminée

OP DIV
✓ Recherches de personnes
✓ Fuites d'eau
✓ Nettoyage de chaussée
✓ Personnes ne répondant pas aux appels
✓ Fausses alertes

- Annabelle AULAIR
- Mickaël GASNIER
- Alexandre LESIEUR

### Sollicitations par communes défendues

	ARON	BELGEARD	CHAMPEON	COMMER	CONTEST	GRAZAY	JUBLAINS	LA BAZOGE	LA CHAPPELLE
SAP	25	7	14	32	12	12	26	9	22
INC	3	0	4	2	3	2	2	1	4
OP DIV	6	0	0	2	0	0	0	3	1
AVP	7	1	7	4	0	2	2	1	2
TOTAL	41	8	25	40	15	16	30	14	29

	LA HAIE T	MARCILLE	MARTIGNE	MAYENNE	MOULAY	PARIGNE	ST BAUELLE	ST FRAIMBAULT	TOTAL
SAP	7	24	54	716	34	17	23	29	1063
INC	1	0	9	109	1	3	0	2	146
OP DIV	2	2	0	69	1	4	0	5	95
AVP	0	2	4	62	3	0	3	4	104
TOTAL	10	28	67	956	39	24	26	40	1408

## Pôle de Santé du Pays de Mayenne

En décembre 2010, après trois années de réunions de travail, la plupart des professionnels de santé libéraux du Pays de Mayenne se sont rassemblés au sein d'une association. Ils sont aujourd'hui 64 : 22 médecins (19 généralistes et 3 spécialistes), 20 infirmières, 8 pharmaciens, 6 kinésithérapeutes, 4 chirurgiens-dentistes, 2 podologues, 2 diététiciennes. Ils ont ensemble élaboré un projet de santé pour la prise en charge de la santé de la population de ce territoire.

Ces professionnels de santé exercent à Mayenne et dans 7 communes du Pays de Mayenne : Ambrières les Vallées, Aron, Jublains, Martigné sur Mayenne, Moulay, Oisseau, Saint Baudelle et Saint Fraimbault de Prières.

Depuis un an, l'ensemble de ces professionnels mettent en œuvre leur projet de santé. Il s'agit non seulement de continuer à répondre aux demandes de soins de la population, mais de coordonner les soins entre ces professionnels pour mieux prendre en charge les personnes atteintes de maladies chroniques, en lien avec le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne et l'ensemble des acteurs du secteur médico-social (CLIC, ...).

En 2015, les professionnels de l'association exerçant à Mayenne seront réunis au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire qui sera construite place de l'Europe, à la place de l'ancienne gendarmerie. La prise en charge des urgences sera facilitée par l'existence d'un cabinet de radiologie dans la maison de santé. Ceci nous permettra d'accueillir les jeunes médecins qui désirent intégrer notre pôle de santé et que nous refusons aujourd'hui, faute de locaux adaptés.

Dr Luc Duquesnel

## UNE EPICERIE AMBULANTE DANS NOTRE COMMUNE

Le temps de l'épicerie ambulante révolu ?

Justement, non! Lien social, lieu de rencontre, l'épicier ambulant apporte un service au-delà du simple approvisionnement alimentaire.

C'était le projet d'Elodie, jeune Mayennaise, qui, après avoir travaillé dans le commerce, a souhaité se reconvertir et créer sa propre entreprise.

Après avoir réalisé une étude de marché, contacté les maires des communes concernées, étudié le terrain, elle a finalement décidé de se lancer.

C'est ainsi, que dans quelques semaines, chaque mardi, le camion aux couleurs de la nature sillonnera nos rues et chemins avec ses nombreux produits (crèmerie, légumes, fruits, boissons, charcuterie, viande, pain...), mais aussi de l'épicerie classique (pâtes, riz, conserves, produits d'entretien) ainsi que de nombreux services.

Soucieuse de préserver un service de proximité dans les communes désertées par les commerçants, Elodie souhaite également proposer une alimentation plus locale. Une dizaine de producteurs achalanderont ainsi l'étal de l'épicerie afin de faire découvrir ou redécouvrir leur qualité mais aussi leur savoir-faire.

Jours de passage :

- Le mardi matin,
- Le premier dimanche de chaque mois  
Entre 9 heures et 10 heures.

Pour toute demande, contactez Elodie au 06 18 27 80 08



### CIRON DAF

CIRON MAYENNE  
Impasse le Meslier - 53100 Parigné-sur-Braye  
Tél. : 02 43 04 19 54  
Site web : www.ciron-daf.com

### FRANCE ENVIRONNEMENT Ent. MOQUET

Dallage, pavage – enrobés rouge, noir  
Emulsion naturelle, noire – stabilisé - sablé

Financement spécial habitat

La Couture  
53100 Parigné-sur-Braye  
Tél. : 02 43 00 31 45

### Frédéric GARNIER Débroussaillage Elagage

02 43 08 10 16 – 06 17 46 55 41

La Rebutière  
53100 Parigné-sur-Braye

### Boris MOQUET Maraîcher BIO

Tél : 02 43 32 12 15

La Quentinière  
53100 Parigné-sur-Braye

### Couverture - Charpente Réparation – restauration – neuf

Jean-Marc SAUDUBRAY  
Artisan – Tâcheron

Montanger – 53100 Parigné sur Braye  
Tél. : 02 43 32 08 54

### Vente directe à la ferme de pommes de terre de qualité

Claudine MOUSSAY  
Producteur

Le Petit Bois  
53100 Parigné-sur-Braye  
Tél. : 02 43 00 36 24

## Civisme Réglementation des bruits de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 26 novembre portant réglementation des bruits de voisinage

**Article 9 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 19h30,

Les samedis et mercredis de 9 heures à 12 heures et 15 heures à 19 heures,

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

**Article 10 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

## Convention de gestion des animaux divagants avec la ville de Mayenne

En vertu de l'article L 211-23 du code rural, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de plus de 100 m est en état de divagation. Il en est de même pour tout chien abandonné.

Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître est en état de divagation.

En vertu de ses pouvoirs de police, le maire peut prendre toutes les mesures pour prévenir les troubles et empêcher leur divagation.

Tout animal errant trouvé est sous la responsabilité du maire qui doit le conduire dans une fourrière ou lieu de dépôt adapté. Si le pouvoir de police des animaux errants relève des compétences du maire, la gestion d'une fourrière peut être déléguée à un tiers.

Chaque commune doit disposer d'une fourrière (article L 211-24 du code rural) ou passer une convention avec une autre commune bénéficiant d'une fourrière ou passer une convention avec un vétérinaire ou une association.

La ville de Mayenne possédant un chenil, lequel est qualifié de lieu de dépôt adapté, peut mettre à disposition des communes de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne qui le souhaitent son organisation.

Forfaits	Montant
<b>Première Intervention :</b>	44,20 €
Déplacement pour récupérer l'animal : frais de déplacement 32 cts du kilomètre - moyenne 10km	3,20 €
Temps de travail de l'agent : moyenne taux horaire, 1h30	36,00 €
Accueil de l'animal au chenil pour 24h : aliments 5€ par kg, frais de fonctionnement	5,00 €
<b>Forfait par journée supplémentaire au-delà des 24h :</b>	17,00 €
Temps de travail de l'agent : moyenne taux horaire, ½ h/jour	12,00 €
Accueil de l'animal au chenil pour 24h : aliments, frais de fonctionnement	5,00 €
<b>Forfait pour transfert de l'animal à la SPA :</b>	55,20 €
Déplacement pour récupérer l'animal : frais de déplacement 32 cts du kilomètre - 60km	19,20 €
Temps de travail de l'agent : moyenne taux horaire, 1h30	36,00 €

## Informations générales

Horaires de la Mairie		Téléphone : 02 43 00 36 47
MARDI	9 heures – 12 heures	14 heures – 18 heures
MERCREDI	9 heures – 12 heures	Secrétariat fermé au public
JEUDI	Secrétariat fermé au public	14 heures – 18 heures
VENDREDI	Secrétariat fermé au public	14 heures – 18 heures
SAMEDI	9 heures – 12 heures	

### Carte d'identité

Pièces à fournir pour une première demande :

- Acte de naissance
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour un renouvellement :

- La carte périmée ou un timbre fiscal de 25 € si absence de carte
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

### Recensement obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement est obligatoire dans le parcours de citoyenneté. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. L'intéressé ou le représentant légal se présente à la mairie muni des pièces suivantes :

- Carte d'identité en cours de validité et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire. La mairie remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement, en effet cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Horaires Déchetterie		Téléphone : 06 70 03 09 97				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Eté</b> 01/04 - 30/09	09h30-11h45 13h30-18h30	09h30-11h45 13h30-18h30	09h30-11h45 13h30-18h30	09h30-11h45 13h30-18h30	09h30-11h45 13h30-18h30	09h30-11h45 13h30-18h30
<b>Hiver</b> 01/10 - 31/03	09h30-11h45 13h30-17h30	09h30-11h45 13h30-17h30	09h30-11h45 13h30-17h30	09h30-11h45 13h30-17h30	09h30-11h45 13h30-17h30	09h30-11h45 13h30-17h30

### Les numéros d'appel d'urgence :

Samu : 15  
Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17  
N° Européen : 112  
Centre antipoison : 02 41 48 21 21



Meilleurs  
vœux

2013

